



Concours d'auxiliaire de soins principal de 2^e classe

NOTE D'INFORMATION AUX CANDIDATS

1 ■ Nouveau calendrier

Période de retrait des dossiers :
du 21 avril au 1^{er} juillet 2020

Date limite de dépôt des dossiers :
9 juillet 2020

2 ■ Comment s'inscrire ?

Dans la période de confinement, le retrait de dossier sous format papier à l'accueil du CDG ou par voie postale n'est pas possible.

Vous devez donc obligatoirement vous **préinscrire** sur le site internet du CDG de Seine-et-Marne **avant le 1^{er} juillet 2020** sur : <https://www.agirhe-concours.fr/index.aspx?dep=77>

3 ■ Comment transmettre mon dossier au CDG de Seine-et-Marne ?

Attention, suite aux contraintes de la crise sanitaire, l'envoi des dossiers par voie postale (cachet de la Poste faisant foi) est toujours possible mais déconseillé. Il est donc préférable de privilégier :

- **le dépôt sur votre espace sécurisé**

Après validation de votre email, vous pouvez **déposer votre dossier d'inscription ainsi que les pièces justificatives demandées,**

Ou

- par **messagerie électronique** à l'adresse suivante : concours@cdg77.fr.

Attention : même si votre dossier est incomplet (état des services manquant par exemple), retournez-le au Centre de gestion de Seine-et-Marne avant le 9 juillet 2020.

En effet les pièces manquantes pourront être envoyées jusqu'au jour de la première épreuve soit le 12 octobre 2020.

Enfin, le CDG de Seine-et-Marne pourra, lors de l'étude de votre dossier, vous demander un complément de pièce(s) ou le valider via votre espace sécurisé.